

**XTREM**  
NORMANDIE



RAID & RANDO VTT

3.4  
SEPT

CONCERT - ANIMATIONS SPORTIVES

AMAYÉ-SUR-ORNE / CALVADOS

[WWW.XTREMVTT-NORMANDIE.FR](http://WWW.XTREMVTT-NORMANDIE.FR)

**3 / 4 Septembre 2022**

**RAID / RANDONNEE VTT  
MARCHE PEDESTRE**

**REGLEMENT 2022**

## 1. L'EVENEMENT

---

L'XTREM VTT Normandie est un événement organisé par l'association L.S.A.O (Le Sport à Amayé sur Orne) sous l'égide de l'Union Française des Oeuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP).

Le club VTT ASL NOYERS-MISSY est associé à cet événement pour les épreuves de VTT.

## 2. LES EPREUVES / DISTANCES / HORAIRES

---

L'événement proposera plusieurs disciplines multi sportives de plein air du monde du VTT :  
Description des épreuves et horaires des départs :

samedi 3 septembre 2022
15 h 00 <b>RANDONNEE VTT Spécial KIDS – 6-10 ans / 3 à 6 km</b>
dimanche 4 septembre 2022
À partir de 8 h 00 <b>RAID VTT 120 km / 100 km</b>
À partir de 8 h 15 <b>RAID VTT 80 km</b>
À partir de 8 h 30 <b>RAID VTT 65 km</b>
À partir de 8 h 45 <b>RANDONNEE VTT 50 km</b>
À partir de 9 h <b>RANDONNEE VTT 35 km</b>
À partir de 9 h 15 <b>RANDONNEE VTT 20 / 10 km</b>
10 h <b>RANDONNEE PEDESTRE</b>

## 3. INSCRIPTIONS / ENGAGEMENTS

---

Les engagements pour les raids et randonnées VTT peuvent s'effectuer :

- ⤴ Soit en ligne par Internet sur le site [ikinoa](http://ikinoa.com), avant le **2 septembre 2020**
- ⤴ Soit sur place, sur le site d'Amayé sur Orne :  
**samedi 3 septembre 2022**, entre 14 h et 18 h, dans la limite de places disponibles  
**dimanche 4 septembre 2022** à partir de 7 h 30, dans la limite de places disponibles.

**NOTA : NOMBRE D'INSCRIT VTT LIMITE A 2500 PARTICIPANTS.**

Les engagements pour la RANDONNEE PEDESTRE peuvent s'effectuer :

- ⤴ Soit en ligne par Internet sur le site [ikinoa](http://ikinoa.com), avant le **2 septembre 2022**.
- ⤴ Sur place, sur le site d'Amayé sur Orne, **dimanche 4 septembre 2022** à partir de 9 h 30.

Détail des tarifs 2020 :

Épreuve	Horaire	Autres Licenciés et non licenciés
<b>samedi 3 septembre 2022</b>		
RANDONNEE VTT KIDS 3 / 6 km	15 h 00	4,00 €
<b>dimanche 4 septembre 2022</b>		
RAID VTT 120 km / 100 km	8 h 00	18,00 €
RAID VTT 80 km	8 h 15	13,00 €
RAID VTT 65 km	8 h 30	13,00 €
RANDONNEE VTT 50 km	8 h 45	8,00 €
RANDONNEE VTT 35 km	9 h 00	6,00 €
RANDONNEE VTT 20 km	9 h 15	4,00 €
RANDONNEE VTT 10 km	9 h 15	4,00 €
MARCHE PEDESTRE	10 h 00	5,00 €
<i>Majoration pour toute inscription <b>sur place</b> à une épreuve de VTT : + 2€            Remboursement de 2€ sur toute épreuve VTT pour les licenciés <b>UFOLEP</b> : sur présentation de la licence 2022 sur place à l'inscription ou au retrait de la plaque.</i>		

La liste des engagés peut être consultée sur le site Internet [www.xtremvtt-normandie.fr](http://www.xtremvtt-normandie.fr)

L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, en cas de force majeure ou pour des raisons qui lui seraient imposées par les autorités de tutelles. En cas d'annulation de l'événement, les participants se verraient rembourser leurs droits d'inscription sans autre dédommagement.

#### 4. EPREUVES RAID VTT / RANDONNEE VTT / MARCHE PEDESTRE

##### 4.1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés et non licenciés, aux conditions définies ci-dessous.

**L'XTREM VTT Normandie est une « randonnée VTT ». Il ne fera l'objet d'aucun classement, d'aucun chronométrage. Il n'est pas considéré comme une compétition liée à la vitesse. Les participants devront donc se comporter en randonneurs et non en compétiteurs, en observant la plus grande prudence sur les chemins et lors des traversées de route.**

##### RAID VTT / RANDONNEE VTT :

Les parcours 120, 100, 80 et 65 km sont des raids qui demandent une excellente condition physique.

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique du VTT n'est pas obligatoire pour participer aux raids ou randonnées VTT. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toutes activités, et de prévoir un entraînement adapté au parcours envisagé.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale est obligatoire avec l'accompagnement souhaité d'un adulte sur l'ensemble du même parcours.

#### **MARCHE PEDESTRE :**

Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs sauf s'il est accompagné d'un adulte.

La présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux marches. Toutefois, à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toutes activités, et de prévoir un entraînement adapté au parcours envisagé.

#### **4.2. PARCOURS**

Les participants devront respecter les parcours balisés par les organisateurs.

Le code de la route est en vigueur sur toutes les épreuves pour les portions routières traversées par l'XTREM VTT Normandie. Le participant est seul responsable de son parcours.

L'organisation de l'événement se réserve le droit d'apporter des modifications de parcours de dernière minute pour des raisons de sécurité. Dans ce cas, des messages seront annoncés par les organisateurs sur le site internet.

Toutes les informations relatives aux épreuves sont disponibles sur le site [www.xtremvtt-normandie.fr](http://www.xtremvtt-normandie.fr)

Tous les départs et arrivées se feront sur le site d'Amayé sur orne.

Pour les **Raids VTT 80, 120 et 100 km**, des barrières horaires seront mises en place afin de garantir la sécurité de tous les participants. Ceux-ci seront tenus de les respecter.

#### **4.3. RETRAIT DES PLAQUES**

Les plaques de guidon sont à retirer sur le site d'Amayé sur Orne, aux dates et horaires suivantes :

- **samedi 3 septembre 2022**, de 14 h à 18 h.
- **dimanche 4 septembre 2022** à partir de 7 h 30.

Pour les pré inscrits aux épreuves VTT, les plaques vous seront remises sur présentation d'une pièce d'identité et/ou du billet de validation de l'inscription en ligne disponible sur le site de notre partenaire **IKINOA**.

#### **4.4. EQUIPEMENTS**

Chaque participant devra être obligatoirement muni de la plaque frontale de guidon fournie par l'organisation. Elle doit être visible et fixée à l'avant du vélo sur le cintre.

Le port du casque rigide, avec jugulaire attachée est obligatoire pour toutes les épreuves et pendant toute la durée des épreuves VTT. En cas d'omission, l'organisateur ne pourra être tenu responsable concernant les incidents éventuels qui pourraient en découler.

#### **4.5. RAVITAILLEMENTS ET ASSISTANCE**

Des ravitaillements seront mis à disposition des participants par l'organisation sur tous les parcours.

Une assistance sera mise à disposition par l'organisation avec un numéro d'appel inscrit sur les plaques guidon.

## 5. ASSURANCES

---

### **Responsabilité civile :**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'XTREM VTT Normandie. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.

### **Individuelle accident :**

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident d'un participant survenu sur le parcours durant sa participation à une épreuve, entraînant des blessures corporelles avec ou sans interruption de travail.

La souscription d'une assurance couvrant ces risques est du ressort de chacun.

Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenu notamment via une licence sportive.

### **Domage matériel :**

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (perte, détérioration, vol ...) subis par les biens et équipements personnels des participants. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## 6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

---

Pour préserver l'écologie et les milieux naturels traversés, les participants s'engagent à respecter l'environnement et à ne jeter aucun déchet sur les parcours empruntés (papiers, gels énergétiques, emballages, ...).

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

Des zones de propreté sont mises à disposition au niveau des ravitaillements.

## 7. MEDICAL

---

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours, ou par tout participant à partir d'un numéro d'urgence mis en place par l'organisation et disponible sur la plaque de guidon.

Tout participant faisant appel au service médical se soumet de fait de son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre fin à l'épreuve de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à poursuivre l'épreuve. En cas de nécessité et dans l'intérêt de la personne secourue, les équipes de secours prennent alors la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

## 8. DROIT A L'IMAGE

---

L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le participant donne son accord à l'XTREM VTT TRAIL Normandie et aux médias qui pourraient couvrir l'évènement, d'utiliser son image (photos, vidéo, ...) pour la promotion de l'épreuve et sous toutes formes de diffusion (presse, télévision, Internet, ...).

**Tout participant qui prend part à l'XTREM VTT TRAIL Normandie est censé connaître le présent règlement, il s'engage à respecter sans réserve toutes les dispositions prises par les organisateurs.**